

## COVADIS

**Réunion plénière du 21 janvier 2009***Relevé de décisions*

| <b>Version</b> | <b>Date</b>   | <b>Modifications apportées</b>        | <b>Diffusion</b>               |
|----------------|---------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Version 0      | 22 janvier 09 |                                       | Secrétariat de la Covadis      |
| Version 1      | 28 janvier 09 | Proposition de modifications du CERTU | Secrétariat de la Covadis      |
| Version 2      | 29 janvier 09 | Proposition de modifications du MAP   | Secrétariat de la Covadis      |
| Version 3.1    | 4 février 09  | Ajout d'une annexe                    | Bureau et comité de la Covadis |

Présents :

| <b>Présidents</b>                         | <b>Comité</b>  | <b>Invités</b>                              |
|---|--|---|
| Jean Bruneau – MEEDDAT<br>CGDD            | Frédéric Lambert représenté par Nadine<br>Eisenmann – MAP DGPAAT/SDG | Marc Léobet – MEEDDAT<br>CGDD/DRI/MIG       |
| Dominique Defrance – MAP<br>CGAAER        | Michel Faure – DIREN PACA  | Caroline Le Poutier – MAP<br>DGPAAT/SDG/BSM |
| <b>Secrétariat</b>                        | Gilles Guillouet – CETE Sud Ouest<br>CMSIG                           | Véronique Mary – MAP<br>SG/SM/SDSI/BPSI     |
| Jean-Loup Delaveau – MEEDDAT<br>CERTU     | Anne Jeanjean – MAP<br>SG/SM/SDSI/BPSI                               |   |
| Gilbert Nicolle – MEEDDAT<br>CERTU        | Patrice Marvillet – MAP<br>SG/SM/SDSI/BPSI – ICI                     |   |
| Christian Rollet – MAP<br>SG/SM/SDSI/BPSI | Francis Merrien – MEEDDAT<br>CGDD/DRI/MIG                            |   |
| Fabrice Thiébaux – MEEDDAT<br>CERTU       | Hervé Piaton – DRAF Rhône-Alpes                                      |   |
| Marie-France Tossier – MAP<br>SG/SM/CSI   | Christophe Rousson – MAP<br>SG/SM/SDSI/BMSQ/DIG                      |   |
|   | François Salgé – MEEDDAT<br>DGALN                                    |   |
|   | Pascal Wehrle – DDEA du Cher   |   |

Excusés :

| <b>Comité</b>                                     |
|---|
| Claude Soussan – MEEDDAT/SG/SPSSI                 |
| Joël Tignon – Conseil Régional Nord Pas de Calais |

**Ordre du jour**

1. Validation du relevé de décision de la première réunion
2. Nouveaux arrivants au secrétariat de la Covadis
3. Examen du projet de règlement intérieur de la Covadis
4. Avancement de l'élaboration des deux autres référentiels de travail : « Missions et tâches de la Covadis », « Règles techniques pour le développement des spécifications de données Covadis »
5. Maquette des rubriques publiques et collaboratives de l'espace de communication Covadis
6. Standardisation des données des thèmes retenus comme prioritaires : propositions d'actions, planning prévisionnel
7. Arborescence des GéoBases : présentation de la dernière version, suite à consultation électronique

## Documents associés

Diaporamas et documents de travail présentés en réunion consultables en ligne sur :

- ✓ La rubrique Covadis sur le portail IG du MEEDDAT  
[http://portail-ig.metier.i2/article.php3?id\\_article=927](http://portail-ig.metier.i2/article.php3?id_article=927)
- ✓ La rubrique Covadis sur le site du CSI du MAP  
[http://csi.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=119](http://csi.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=119)

## Relevé de décisions

### 1. Validation du relevé de décision de la première réunion

La seule demande de modification exprimée en séance porte sur l'ajout de Carmen à la liste des outils de porter à connaissance, au même titre que Cartélie et Géoweb. Cette demande paraît tout à fait justifiée et est acceptée.

Le calendrier des réunions des sessions plénières est modifié : la réunion de bilan du 24 juin en présence des représentants du SG du MAP et du CGDD du MEEDDAT est reportée au 16 septembre

Le relevé de décision de la session plénière inaugurale du 24 novembre 2008 est validé.

### 2. Nouveaux arrivants au secrétariat de la Covadis

Jean-Loup Delaveau et Christian Rollet ont rejoint le secrétariat de la Covadis. Le premier occupe un des deux postes de chef de projets créés au sein du pôle géomatique du MEEDDAT pour le secrétariat de la Covadis. Le second est ICI pour l'inter-région Auvergne Rhône-Alpes et participe à l'activité du secrétariat à 40% de son temps à la place de Hervé Morandi, appelé à d'autres fonctions.

Le second poste Covadis au sein du pôle géomatique du MEEDDAT, encore vacant, fait l'objet de deux candidatures intéressantes. Il devrait vraisemblablement être pourvu à l'issue des CAP compétentes.

### 3. Examen du projet de règlement intérieur de la Covadis

Le document proposé a été examiné en séance sur la base de sa présentation effectuée par Jean Bruneau. En introduction, celui-ci a expliqué en quoi cette version était incomplète, et cité les paragraphes qui seront développées dans une version ultérieure.

Les modifications proposées lors des échanges ont été apportées directement au document.

L'essentiel des observations formulées et des échanges est synthétisé ci-après en 3 rubriques :

- principales observations impliquant des modifications de fond,
- observations allant au-delà du seul règlement intérieur concernant certains points à approfondir ou relatives à d'autres problématiques COVADIS,
- propositions d'outils qui pourraient s'avérer utiles.

Aux termes « norme » et « normalisation » fréquemment employés, il est décidé de préférer les termes « standard » et « standardisation » qui correspondent mieux au contexte de la Covadis. Ces derniers seront dorénavant systématiquement utilisés.

## **Principales observations impliquant des modifications de fond**

### §1 et 5 : référence faite aux établissements publics rattachés ou sous tutelle

Les établissements publics n'étant pas membres de la Commission, il est décidé de ne pas les faire figurer comme partenaires de la Covadis. En revanche, il convient de définir comment collaborer avec ces établissements et les associer aux décisions de la Covadis, car :

- l'importance de leur rôle est mentionnée dans le paragraphe I.3 « Portée des décisions » de la décision de création de la Covadis,
- ils sont des acteurs incontournables pour la standardisation de nombreuses données utilisées par les deux ministères.

### §4.2 : caractère stratégique du comité de la Covadis

La phrase « Il définit les lignes stratégiques déterminant la constitution et l'évolution du patrimoine de données » devient « Il définit les priorités de travail pour la constitution et l'évolution du patrimoine de données ».

La portée de cette phrase doit en effet être restreinte car la Covadis n'est pas de niveau stratégique et ne peut pas se substituer aux maîtrises d'ouvrage des systèmes d'information des ministères.

§4.3 : la mention « respectivement d'origine MAP et MEEDAT » n'a pas lieu d'être et est à supprimer.

### §5 : portée des décisions

Ce paragraphe, repris de la décision de création, n'a pas à figurer dans le règlement intérieur. Ce n'est pas à la Covadis décider de la portée de ses décisions. En revanche, le rôle du « correspondant Covadis » par direction d'administration centrale sectorielle (DAC), cité dans ce paragraphe, doit être conservé dans le règlement intérieur.

### §8 : proposition de standardisation de données

Cet article précise les conditions à remplir pour qu'une proposition de standardisation soit prise en compte par la Covadis.

- La différence entre « représentant de DAC (MAP ou MEEDAT) » et « représentant d'applications nationales (MOA) à usage des services déconcentrés » sera explicitée.
- La consultation de plusieurs services ne doit pas être limitée à des services proches et/ou d'une même région administrative.
- Vu l'importance stratégique du sujet, les directions des services déconcentrés devront systématiquement être impliquées dans chaque demande adressée à la Covadis. Toute saisine de la Covadis par un service déconcentré doit passer par la direction.

§9 : la mise en forme du schéma est à reprendre de manière à équilibrer visuellement l'importance de l'étape d'instruction avec les autres étapes et adopter une présentation verticale.

### §13.2 : élaboration d'indicateurs

Il importe de proposer au plus tôt des premiers indicateurs de l'activité de la Covadis.

## **Conclusion**

Toutes ces propositions de modifications du règlement intérieur sont acceptées. Elles seront intégrées par le secrétariat dans une prochaine version du règlement intérieur, également complétée par les paragraphes 8, 9 et 13 à rédiger.

Une version complétée du règlement sera soumise au comité lors de la prochaine session de la Covadis.

## **Points encore à approfondir ou croisant avec d'autres chantiers de la COVADIS**

Un débat a lieu au sujet des missions de la Covadis et de l'impact des standards qu'elle adoptera. Il a abordé des questions de fond qui concernent directement les deux autres documents de référence de la Covadis (missions et les tâches, règles techniques pour le développement des spécifications de données Covadis). Une première version de ces documents apportera des éléments de réponse pour la prochaine session de la Covadis.

Les principales questions et remarques débattues sont annexées à ce présent relevé de décisions.

## **Propositions diverses retenues des échanges**

La teneur des débats laisse à penser que les participants n'utilisent pas le même vocabulaire pour désigner les mêmes réalités et concepts (SI décisionnel ? Système de production ? Application de gestion ? Information géographique ?...). Avant d'envisager de standardiser nos données, il convient d'adopter un vocabulaire commun et se mettant d'accord sur les définitions. Un glossaire sera établi par le secrétariat et présenté en commission. Il tiendra compte des glossaires déjà existants et appliqués dans les ministères, et des définitions internationales adoptées par la commission européenne et les organismes de normalisation.

La Covadis devra établir un document de cadrage de son activité (perspectives d'activité, calendrier de travail...) et en faire une large communication auprès des services des deux ministères.

La Covadis devra se doter de moyens pour communiquer ses décisions aux structures responsables de les appliquer, une liste de diffusion, par exemple ; ou pour être saisie – une boîte aux lettres fonctionnelle, par exemple.

## **4. Avancement de l'élaboration des deux autres documents de référence : Missions et tâches de la Covadis, Règles de définition, de description et d'organisation des données**

Ces deux documents de référence sont restés à l'état d'ébauche, la priorité étant la finalisation du règlement intérieur. L'objectif est inchangé : rédiger une première version de ces documents pour la session plénière de mars et envisager une validation en mai.

Il est décidé de mettre la priorité sur le troisième document intitulé : Règles de définition, de description et d'organisation des données. Si sa rédaction initiale s'avère un exercice théorique pouvant néanmoins profiter des expériences des uns et des autres, il convient de confronter et enrichir assez vite son contenu à un test concret de standardisation.

## **5. Maquette des rubriques publiques et collaboratives de l'espace de communication Covadis**

Le portail de l'information géographique du MEEDDAT contient une esquisse des rubriques d'un espace web en intranet et extranet dédié à la communication de la Covadis. Cet espace est actuellement situé dans la rubrique « Dossiers interministériels » entre le MAP et le MEEDDAT. La présentation consistait à présenter les rubriques prévues et leur contenu ainsi que leur architecture (partie en accès libre et partie en accès réservé sur authentification (espaces collaboratifs)).

Le contenu des rubriques de la maquette a fait l'objet d'assez peu de remarques. Les questions soumises au Comité à l'issue de la présentation ont reçu les réponses suivantes :

- avis favorable est donné à une rubrique « Productions [de la Covadis] » dans l'espace public ;

- le règlement intérieur de la Covadis n'a pas lieu d'être publié dans l'espace public ;
- Tous les documents se rapportant aux règles techniques définies par la Covadis sont à diffuser largement au sein des deux ministères afin d'en permettre l'appropriation par les services ;
- une partie de l'espace sera ouverte sur internet pour la diffusion grand public.

En complément, la Covadis ne s'interdit pas d'utiliser les portails d'information métier qui sont souvent très fréquentés.

La question de l'hébergement de l'espace Covadis relève de la maîtrise d'ouvrage commune de l'information géographique entre MAP et MEEDDAT en cours de constitution.

Le bureau de la Covadis joue le rôle de comité éditorial de l'espace de communication dédié.

## **6. Standardisation des données des thèmes retenus comme prioritaires**

### **Thème : données localisées pour les aides du second pilier de la PAC**

Des premiers échanges ont eu lieu entre Dominique Defrance et la direction centrale DGPAAT<sup>1</sup> du MAP et le CNASEA. Une prochaine réunion des personnes concernées par ce sujet est prévue.

### **Thème : habitat et politique de la ville**

Ce thème correspond à un vaste domaine du point de vue de la DGALN<sup>2</sup>. Pour être abordé, il sera subdivisé en plusieurs sous-thèmes sous la coordination du chargé de mission IG de la DGALN.

### **Thème : risque**

Ce thème couvre également un domaine très vaste et sera subdivisé en sous-thèmes (risques naturels, risques industriels, pollution atmosphérique, pollution des sols, canalisations et sécurité routière). Cinq sous-thèmes disposant chacun d'un système d'information métier à la DGPR<sup>3</sup>. Il faut tenir compte également des risques sanitaires gérés par la direction générale de l'alimentation (DGAL) du MAP – intégrés dans l'existant de la DGPR.

Des contacts ont été initiés par la DGPR et le CERTU pour identifier des rapporteurs. La Covadis doit fixer des priorités en choisissant le premier sous-thème à traiter.

Le traitement de ce thème ne part pas de rien car il existe dans GéoRépertoire :

- le sous-thème des risques naturels a été traité fin 2007-début 2008 ;
- des demandes de standardisation en lien avec les inondations (hors PPRI) existent.

La Covadis a particulièrement besoin des directions d'administration centrale pour qu'elles soient un relais auprès des établissements publics de leur domaine de compétences.

Il est demandé que soient établies pour la session de mai une première liste de rapporteurs potentiels et une feuille de route des instructions par thème.

## **7. Arborescence des GéoBases**

Les étapes de la démarche suivie depuis la version de l'arborescence présentée à la plénière du 24 novembre sont rappelées, et les demandes de modifications intervenues a posteriori de cette plénière présentées (cf. diaporama présenté en séance).

---

1 Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

2 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

3 Direction générale de la prévention des risques

L'ajout du répertoire de niveau 1 MER\_LITTORAL est accepté sous réserve de consulter les directions compétentes au sein des deux ministères (DPMA<sup>4</sup> au MAP, DAM<sup>5</sup> et sous-direction mer et littoral de la DGALN au MEEDDAT). Une consultation rapide est demandée pour ne pas trop retarder le déploiement opérationnel de la nouvelle arborescence en DDEA qui sera assuré par le CERI de Toulouse.

### **Bilan COVADIS sur l'arborescence**

Obtention de la version finale de la nouvelle arborescence GéoBASE.

Intégration dans GéoREPERTOIRE et les GéoBases pour déploiement dans les DDEA :

- la procédure correspondante sera arrêtée en concertation avec les équipes concernées du MEDDAT dans le cadre du Copil « fusion DDE-DDAF ».
- le répertoire MER-LITTORAL y figurera s'il est prêt au moment où l'intégration de l'arborescence sera faite. Il sera intégré ultérieurement sinon.
- la version définitive de cette « nouvelle arborescence GéoBASE » sera diffusée en services déconcentrés avec la communication ad hoc.

### **Prochaine réunion plénière**

**Le 18 mars 2009 de 10h à 13h**

**au MEEDDAT, La Défense – tour Pascal A (salle 08.50)**

---

4 Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

5 Direction des affaires maritimes

## **Annexe – relevé des questions posées lors des débats :**

La phrase « Il définit les lignes stratégiques déterminant la constitution et l'évolution du patrimoine de données » a suscité des échanges notamment sur les points suivants :

- Rôle des MOA « métiers » et/ou rôle de la « MOA commune MAP-MEEDDAT pour l'information géographique » par rapport à la Covadis ? Qui mandate la Covadis ?
- Quelles sont les données des systèmes de production des SI des MOA « métiers » relevant de la Covadis ? Quel est le niveau des données à standardiser par la Covadis ? Ne relèvent-elles pas que du niveau décisionnel ?
- Comment les standards interagissent-ils alors par rapport aux données des SI de production des MOA « métiers » ?
- Part des données dites « géographiques » et de données attributaires ou données « métier » à standardiser ? Jusqu'où ira la prise en compte par la Covadis des données « métier » ?

Échanges concernant la nature des données à traiter :

- données produites par les deux ministères et issues de leur SI
  - données des autres producteurs dont ils ont besoin, sous forme simplifiée
  - les données souhaitées de la part des autres producteurs
  - les données pouvant être utiles à nos partenaires, même si nous n'en avons pas besoin
  - les données correspondant à des besoins d'autres services même s'ils n'en ont pas encore conscience
  - « ça ne se traduira pas que par des couches »
- La Covadis ne devrait-elle pas se préoccuper que de la GéoBase ? Sinon, ne risque-t-on pas de s'engager dans une démarche trop ambitieuse ?
  - Un standard de données Covadis sera d'abord vu comme une contrainte par les maîtrises d'ouvrage de SI métier. Comment la Covadis peut-elle être crédible si ses standards remettent en cause la structuration des SI existants ? Sur ce point, la décision de la Covadis précise que ses travaux de standardisation s'appuieront sur les spécifications métier déjà existantes de manière à ne pas refaire ce qui existe. Ce principe devrait permettre d'assurer la compatibilité entre SI métiers existants et standards Covadis.
  - Un standard de données peut être perçu tout à la fois comme une contrainte, une facilitation et un outil de crédibilité.
  - Il faut d'abord réfléchir aux besoins et usages de plusieurs métiers et/ou structures, ce qui revient à s'interroger en tant que direction d'administration centrale sectorielle, mais aussi de service déconcentré : quelles sont parmi mes données celles dont les autres métiers ou structures ont besoin ? Inversement, de quelles données d'autres métiers ai-je besoin dans l'exercice de mon métier ? Ce sont les données que l'on s'échange que la Covadis devrait standardiser.
  - Le paragraphe « portée des décisions » semble sous-entendre que seules les DAC sont concernées par les décisions de la COVADIS. Les services déconcentrés ne sont-ils pas aussi concernés par la portée des décisions ? Les couches validées par la CNV du MAP étaient surtout utiles aux services déconcentrés.
  - Les DAC ne devraient-elles pas avoir aussi un rôle de coordonnateur par rapport aux demandes émanant des SD ?